

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

**Union Départementale
des Syndicats de Travailleurs Chrétiens**
de la Loire-Inférieure
6, Rue de Bel-Air

CONVOICATIONS

Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le mercredi 6 septembre, à 18 heures 45, au siège, rue de Bel-Air, 6.

Commission des Fêtes. — Réunion le lundi 4 septembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Cette réunion très importante a pour but de préparer la fête de la Saint-Michel qui doit avoir lieu, sauf imprévu, le dimanche 15 octobre et arrêter les dates des différentes fêtes de la saison 1922-1923.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le mercredi 13 septembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission du Service d'achats en commun. — La réunion mensuelle aura lieu cette fois le quatrième mercredi de septembre, soit le 27, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Société de Secours mutuels. — Réunion du bureau le mardi 5 septembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Les séances de versements auront lieu les dimanches 3 et 10 septembre, de 8 à 10 heures du matin, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Union Sportive Syndicale. — Permanence tous les vendredis, de 19 à 20 heures, au siège de l'U. D., 6, rue de Bel-Air.

Séances d'exercices tous les mardis et jeudis soir, au terrain de M. le docteur Condroyer, quartier Charles-Monselet, près la chapelle de Toutes-Joies, pour les jeunes gens, de 18 h. 30 à 19 heures 15 ; pour les jeunes filles, de 19 heures 15 à 20 heures.

PERMANENCE DE L'U. D.

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

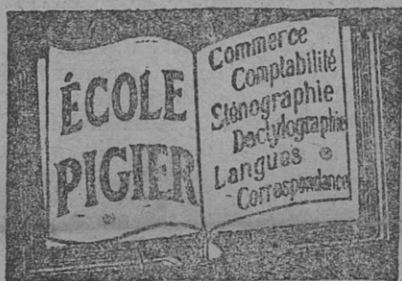
Un registre y est déposé, et consigne les noms, prénoms et adresses des visiteurs, ainsi que l'objet de leurs visites, offres ou demandes d'emploi, demandes d'entrée dans nos Syndicats, Sociétés de secours mutuels ou Union sportive syndicale, ainsi que dans la Commission des fêtes.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

**SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
AVIS TRÈS IMPORTANT**

La Société de secours mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure est maintenant nettement constituée. Ses statuts ont été discutés et approuvés et ses effets, c'est-à-dire les indemnités quotidiennes de maladie, sont entrés en application depuis le 1^{er} avril. Nous faisons les meilleurs vœux pour la bonne santé de tous les Sociétaires, mais si la maladie atteint l'un d'eux, nous sommes heureux de lui apporter l'aide de la Société.

Seulement que tous reconnaissent que pour assurer la marche parfaite de la Société, pour lui assurer son meilleur rendement à l'avantage de tous ceux qui en



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET, Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire. DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeurs Dames.

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

auront besoin, il faut le concours régulier, indispensable de la cotisation. Pour chacun la petite somme à verser chaque mois est peu de chose. Inscrivons donc ce droit à acquitter en tête de nos obligations mensuelles.

Nous rappelons que la cotisation se paie au siège de la Société, 6, rue de Bel-Air, le premier et le deuxième dimanche de chaque mois, de 8 à 10 heures. Pour le bon ordre, les amendes prévues en cas de retard de paiement, seront appliquées à partir d'août pour les cotisations non payées.

LISTE DES DOCTEURS

Ainsi qu'il avait été expliqué à l'assemblée générale d'avril, la Société de Secours mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure accorde à ses membres une indemnité quotidienne de maladie et de plus leur assure dans chaque quartier des docteurs consentant des prix spéciaux de consultations et de visites.

Ces prix sont : consultation chez le docteur, 5 francs ; visite à domicile, 7 fr.

Nous publions aujourd'hui la première partie de la liste des docteurs. Nous la continuerons dans le prochain « Messager ».

MM. Desjards, 13, boulevard Lelasseur ; Rouillé, 12, rue de Bel-Air ; Aupiais, rue Saint-Clément ; Pouzin, 15, rue Arsène-Leloup ; Moreau, 1, rue d'Erlon ; Arscouët de Keravel, 48, avenue Pasteur ; Machefer, place Jean-Macé ; Dupont, rue Guttemberg ; Bonamy, 4, rue du Roi-Albert ; Loréal, 20, boulevard St-Aignan ; Guillemet, 1, rue Saint-Julien ; Morault, 11, rue de Strasbourg ; Aubry, 70, rue du Coudray ; Motel, place Alexandre-III, Doulon.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous rappelons à tous les membres de nos Syndicats que le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 h. à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 13 h. 30 à 19 heures.

Nous engageons vivement tous nos syndiqués à y venir s'y approvisionner. Ils y trouveront tous les articles courants à des conditions avantageuses.

De plus c'est un devoir pour tous de faire valoir le magasin d'achats dont le léger bénéfice prélevé doit aider l'U. D.

Une visite s'impose donc pour vous rendre compte et nous sommes certains que vous continuerez.

Les commandes de vins sont reçues au Service d'achats, qui les transmet aux différents fournisseurs.

Nous pouvons livrer en ce moment de

très bons vins rouges ordinaires au prix de 1 fr. 55 le litre par 25 bouteilles rendues à domicile.

COOPÉRATION

Nous rappelons à tous les Syndiqués que c'est à fin septembre qu'expirent les conditions exceptionnelles accordées par la maison « Au Bon Ressemelage », place Ste-Croix, et signalées dans le « Messager » du mois d'août dernier.

A partir du 1^{er} octobre, il ne sera plus accordé que 5 % sur toutes réparations faites pour les syndiqués et les membres de leur famille, descendants ou ascendants habitant avec eux.

La maison Sourisse, bijouterie, rue de Verdun, fait connaître qu'elle accorde dès à présent 10 % sur tous achats au lieu de 5 % accordé précédemment.

NECROLOGIE

Le jeudi 20 juillet avait lieu en l'église Saint-Similien les obsèques de Mme Hardy, gardienne de l'immeuble syndical, rue de Bel-Air, fille de M. Perrin, vice-président de l'Union Départementale, et président du Syndicat des Métallurgistes.

Depuis, M. Perrin vient d'avoir le douleur de perdre son père, décédé à Paris.

En cette double épreuve, l'Union Départementale adresse à son tout dévoué vice-président et à sa famille l'expression de ses plus sincères condoléances.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
5, rue Cadet. — Paris (9^e)

Déclarations adoptées par le Comité National
(8^e session — 15 et 16 octobre 1921)

La Baisse des Salaires

(SUITE ET FIN)

2^e DIRECTIVES

Ces principes rappelés, le Comité national croit utile de vous donner les directives suivantes concernant la marche à suivre dans les conflits qui pourraient naître à l'occasion de la baisse des salaires.

1^o **Discipline.** — La question de la baisse des salaires intéressant à l'heure actuelle l'ensemble des travailleurs, tout conflit ou toute discussion qui pourrait naître dans une localité, une région ou une profession déterminée, risque de se répercuter sur l'ensemble de la profession ou du pays. Il importe donc que le Secrétariat confédéral soit très exactement tenu au courant par les organisations confédérées des conflits qui pour-

raient survenir et soit appelé à donner son avis.

2^o **Documentation.** — Les droits de nos syndiqués ne pourront être efficacement défendus que si nous possédons une documentation absolument exacte tant sur les conventions qui auront pu être conclues que sur le coût de la vie ou sur la part que représente le salaire dans le prix de revient du produit. Il importe donc que les organisations confédérées envoient au Secrétariat confédéral une copie des conventions conclues dès qu'elles auront été signées, et qu'elles lui adressent trimestriellement un budget de famille, et une statistique du prix de revient des principaux produits à la production desquels leurs adhérents collaborent.

3^o **Commissions mixtes.** — Le Comité national attire l'attention des organisations confédérées sur les services que pourraient rendre, dans une question aussi difficile à résoudre que celle de la baisse des salaires, des Commissions mixtes dans lesquelles les délégués des employeurs et des travailleurs se rencontreraient régulièrement pour débattre et régler leurs intérêts communs. Il engage donc vivement les organisations confédérées à employer toute leur influence pour obtenir la constitution de ces Commissions.

4^o **Négociations.** — Il est indispensable que le Secrétariat confédéral soit tenu au courant des négociations qui auront lieu pour le règlement des conflits ; il y aurait intérêt à faire appel à son concours pour ces négociations.

5^o **Convention collective.** — Il y aura lieu de clôturer toute négociation ou tout conflit soit par un procès-verbal, soit par une convention formant contrat collectif pour l'avenir et dont la rédaction devra être soigneusement étudiée d'accord avec le Secrétariat confédéral. Les organisations confédérées devront exiger que la signature de leurs représentants figure sur les procès-verbaux ou conventions clôturant les conflits auxquels elles auront participé, à la condition que ces procès-verbaux et conventions puissent être acceptés par elles.

Il est inadmissible qu'une convention collective puisse être rompue sans que le préavis ou les formalités légales ou contractuelles prévues pour sa dénonciation aient été respectés, même si des co-contractants ont délibérément violé ladite convention. Les organisations confédérées devront tenir le Secrétariat confédéral soigneusement au courant des discussions ou des incidents que l'application des conventions collectives qu'elles ont signées peut entraîner et lui faire connaître immédiatement les violations ou ruptures qu'elles auraient pu subir.

6^o **Ordre de grève.** — Toute légitime dans son principe et justifiée en fait qu'elle

Teleph. 10-28 NANTES Rue Crébillon, 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon, 20 Teleph. 10-28

LA CHATELAINNE

LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN

que de

Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

puisse être, une grève peut n'être ni opportune ni désirable dans les conditions économiques et politiques actuelles. Etant donné, donc, la gravité des responsabilités qu'entraînerait la rupture des négociations ou des conventions consenties, aucun ordre de grève ne doit être donné sans l'avis ou l'assentiment du bureau confédéral.

7° Arbitrages. — Afin d'éviter si possible la grève ou d'en restreindre la durée, il y aura lieu, dès que le conflit semblera entrer dans une phase dangereuse, de déclencher la procédure de l'arbitrage légal et de ne point cesser, durant le cours du conflit, de recourir à tous les moyens susceptibles d'amener une solution équitable de la crise.

8° Manifestations. — Malgré l'acuité que pourrait prendre le conflit et la juste indignation que pourraient susciter certaines manœuvres ou certaines injustices, les dirigeants des organisations confédérées doivent employer tous leurs efforts pour éviter dans toutes réunions ou tous discours, affiches, publications, tout acte ou parole susceptible d'aggraver la crise.

9° Solidarité. — Le devoir absolu de toutes les organisations confédérées est de se prêter un mutuel appui au cours des conflits qui peuvent se produire. Cet appui ne doit pas consister seulement en une contribution matérielle et financière destinée à venir en aide aux camarades qui luttent pour l'intérêt commun, il doit être également d'ordre moral. Même si des maladresses ou des fautes étaient commises, le devoir des organisations confédérées serait de chercher à les excuser ou à les expliquer, et non à les critiquer, le bureau confédéral ayant seul mission de faire les représentations ou de prendre les sanctions nécessaires. Les organisations confédérées devront répondre dans la mesure de leurs moyens aux appels qui leur seront adressés par le bureau confédéral, tout refus ou tout défaut de réponse pouvant être considéré comme une cause de radiation.

Tout oubli de ces principes nous rendrait indignes de nous réclamer de la charité chrétienne.

3^e Congrès Confédéral de la C. F. T. C.

tenu à Paris les 4 et 5 juin 1922

DISCOURS DE M. ZIRNHELD

Président de la C. F. T. C. prononcé au début de la séance de l'après-midi du 4 juin 1922

LE PASSE ET L'AVENIR DE LA C. F. T. C.

Zirnheld commence par rappeler l'œuvre accomplie et les résultats obtenus par la C. F. T. C. depuis sa fondation, puis il déclare que le moment est venu pour notre Confédération de faire son examen de conscience.

La C. F. T. C.

et la doctrine sociale catholique

Avons-nous oublié nos principes et nos convictions ? Sommes-nous restés fidèles à la déclaration par laquelle débutent nos statuts : « La Confédération entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie dans l'Encyclique *Rerum Novarum* » ?

Non ! nous n'avons rien oublié ni rien

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix

— et aux meilleures conditions —

DEMANDEZ

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, Rue de Bel-Air

renié du serment que nous avons fait en 1919 et renouvelé en 1920.

Non seulement, nous avons eu le courage, à l'heure « où la classe ouvrière était sollicitée de souscrire aux plus attrayantes chimères et de se libérer de toutes les disciplines », de lui parler un langage dans lequel n'entrait « aucune phrase à double sens et volontairement confuse », mais nous avons eu assez de force pour rester, dans la réalité des faits, absolument fidèles à nos doctrines.

Au surplus, comment pourrait-on douter de notre loyauté ? Ne sait-on pas que la C. F. T. C. « plonge, par l'origine de ses chefs, au plus profond de l'apostolat catholique », et que, « depuis 35 ans, d'obscurs travailleurs, de modestes ouvrières, militants catholiques dans la pleine acception du terme, ont creusé le sillon que nous élargissons aujourd'hui » ?

« Si la doctrine sociale catholique peut se féliciter aujourd'hui de posséder en France une réalisation syndicale qui lui fait honneur, c'est à la clairvoyance et au courage de ces modestes précurseurs qu'elle le doit ». Ces précurseurs sont aujourd'hui entourés et suivis par des troupes qui « se rendent compte de l'admirable force d'action et de l'indestructible cohésion que leur donne cette communauté de croyances et de sentiments, incomparablement supérieure à une simple communauté d'intérêts ».

Nous savons donc tous « quelle responsabilité nous imposent la lettre et l'esprit de nos statuts et de nos déclarations de principes ». Mais « cette responsabilité a des limites ». Ce n'est pas à nous qu'il appartient « d'assurer la persévérance et la pratique religieuse » de nos adhérents. La loi française, « qui interdit au Syndicat de sortir de son rôle strictement professionnel », ni même le simple bon sens n'autoriseraient semblable exagération de notre rôle.

« Le Syndicat n'est pas et ne peut pas être une œuvre de persévérance religieuse ; il est et doit rester légalement une association professionnelle librement et exclusivement dirigée par des professionnels. Si donc on veut que ces professionnels le dirigent dans la voie droite, ce n'est pas par la vertu plus ou moins souveraine d'une formule qu'on y parviendra, mais c'est en assurant, en dehors du Syndicat et parallèlement à lui, la formation et la persévérance religieuse de ses chefs et de ses membres, et en favorisant son recrutement dans les milieux catholiques.

» Aussi, nous tournant respectueusement vers ceux qui ont la charge de nos consciences, nous nous permettons de paraphraser l'apostrophe célèbre du baron Louis : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances », et de leur dire, non sans quelque insistance : « Donnez-nous de bons catholiques et nous vous ferons de bonne politique syndicale ».

» Nous permettront-ils de leur exprimer, une fois encore, le douloureux serrement de cœur que nous éprouvons à retrouver parmi les militants, les plus ardents parfois, des Syndicats révolutionnaires et, en tous cas, parmi leurs adhérents, de trop nombreux membres des œuvres de persévérance catholique que les nécessités parfois impérieuses de la vie professionnelle — dont on n'avait pas, dans les œuvres, prévu et assuré la satisfaction — y ont peu à peu amenés et retenus au grand détriment de leur foi.

» Aujourd'hui comme hier donc, la C. F. T. C. proclame sa volonté toujours aussi énergique de suivre la doctrine sociale catholique ; elle conserve le souci profond d'un recrutement de choix, aussi nécessaire d'ailleurs à sa prospérité matérielle qu'à la netteté de ses principes ; elle n'a jamais voulu et ne veut pas sacrifier à la chimère du nombre la féconde réalité de sa force de dévouement et de sa cohésion. Elle croit donc ne pas être indigne qu'on lui accorde crédit et confiance ».

La C. F. T. C. et le syndicalisme révolutionnaire

Zirnheld montre ensuite l'émotion que suscita dans les milieux professionnels l'apparition de la C. F. T. C. Il rappelle avec quel mépris les révolutionnaires considèrent le nouvel arrivant. Puis il établit un parallèle entre les mésaventures de la C. G. T. et les conquêtes réalisées dans tous les domaines par la C. F. T. C.

Ce renversement de situation a rappelé fort opportunément les révolutionnaires à plus de modestie. N'ont-ils pas été jusqu'à nous proposer « l'unité de front », avec « l'unité de commandement dont le G. Q. G. se trouverait quelque part dans les secteurs d'Amsterdam ou de Moscou ? »

« Nous sommes des travailleurs comme les autres... », et lorsque les intérêts qui sont communs à toute la famille ouvrière, « quelles que soient les oppositions de doctrines qui peuvent nous séparer », lorsque ces intérêts légitimes sont menacés, « la charité, comme la justice, nous commandent de nous unir pour les défendre dans la mesure où ils peuvent l'être équitablement ».

Mais cette union-là ne saurait entraîner ce que les révolutionnaires nomment « l'unité de front ».

« Loyauté professionnelle, union d'action avec tous nos frères de travail pour défendre et faire triompher des causes justes par des moyens légitimes : oui et de grand cœur ! Unité de front avec les contempteurs de nos principes et de notre doctrine, en vue d'une révolution sans merci : jamais ! »

La C. F. T. C. et les milieux patronaux

Les milieux patronaux, sauf de rares exceptions, ne nous firent pas meilleur accueil que les milieux cégétistes. Nos principes chrétiens ont semblé trop sévères à beaucoup. Nos idées sur les réformes économiques et l'évolution nécessaire du régime actuel en ont scandalisé plus d'un parmi ceux qui croient que le travailleur est incapable « de réflexion, de jugement, de personnalité ».

« On oublie trop que le travailleur a fait la guerre... On oublie aussi de quelle valeur intellectuelle et morale et de quelle compétence technique témoignent « les nombreuses œuvres sociales ou économiques parfois très importantes », « que dirigent de simples travailleurs ». On oublie enfin que beaucoup qui auraient pu « parvenir aux plus hauts rangs acceptent de demeurer dans une situation médiocre pour réserver à leur classe le trésor de leurs talents et de leur puissance de travail ».

Or, ce qui est vrai des travailleurs en général, l'est encore plus des travailleurs catholiques. Et c'est pourquoi il est à souhaiter que les patrons nous connaissent mieux et que, nous connaissant mieux, ils comprennent davantage leurs devoirs à l'égard de leurs collaborateurs ouvriers.

« Si le monde patronal comprenait mieux que lorsque certains sacrifices sont nécessaires pour rétablir l'équilibre social près de se rompre, ce n'est pas à celui qui a peu ou qui n'a pas assez qu'il faut les demander, mais à ceux qui possèdent beaucoup, fussent-ils sacrifiés à la sécurité du lendemain le gain non intangible de la veille, combien plus certainement on éviterait les révolutions menaçantes ! »

LA C. F. T. C. et l'Internationale syndicale chrétienne

L'orateur aborde ensuite le problème délicat de l'Internationale. Il montre qu'avant même la création de la C. F. T. C. la nécessité d'internationaliser l'action des travailleurs catholiques s'imposait en face de l'Internationale Révolutionnaire, d'une part, et de l'Internationale Financière, d'autre part.

A ceux qui s'inquiètent de nous voir engagés dans l'action internationale, Zirnheld répond :

« Que nous avons assez de morts parmi nous et que leur souvenir reste assez vi-

vant dans nos mémoires », pour que notre patriotisme soit à l'abri de tout soupçon ;

« Qu'au point de vue de la doctrine, comme au point de vue patriotique, nous ne nous sommes pas jetés à l'aveuglette dans une aventure sans issue », et qu'au surplus toutes nos précautions sont prises, d'accord avec « des conseillers dont l'autorité cautionne nos actes », pour que notre Confédération ne soit pas entraînée malgré elle à des actes en désaccord avec ses principes essentiels.

Puis, il montre à l'œuvre l'Internationalisme commercial, industriel et financier avant la guerre et après le Traité de Versailles ; d'un mot, il souligne ses erreurs tragiques : « l'une économique, l'autre sociale », qui « ont pesé lourdement sur les destinées du pays ». En parallèle il montre la prudence patriotique avec laquelle nous avons agi lorsqu'il s'est agi de reconstituer l'Internationale Chrétienne, les rétractations et les engagements que nous avons obtenus.

Les progrès à réaliser

Voilà pour le passé. Quant à l'avenir, il sera ce que nous l'aurons fait nous-mêmes.

« Pour être capables de conduire ce mouvement (syndical chrétien) sans risquer de nous tromper sur la route à suivre, il nous faut connaître complètement notre doctrine. Pour être à même de discerner les solutions justes des chimères, dans le domaine des réformes sociales, il nous faut approfondir les problèmes complexes de l'économie politique et de la science sociale. Pour représenter auprès du monde patronal les intérêts des travailleurs et en discuter utilement, il nous faut avoir, non seulement une instruction et une éducation professionnelles hors de pair, mais encore un sens et une pratique de la gestion des entreprises, qui, seuls, donneront aux revendications que nous soutiendrons toute leur valeur et toute leur opportunité ».

Après être entré dans le détail de tout ce qu'il nous reste encore à acquérir au point de vue de la formation et de la discipline syndicales, de l'unité de méthode et de la virilité d'action pour atteindre notre idéal, Zirnheld insiste sur les réalisations pratiques :

« Plus de discussions, des réalisations ! »

Puis il conclut :

« Ayant ainsi, mes chers amis, formé les hommes qu'il faut à une œuvre qui grandit chaque jour, ayant maintenu dans une mutuelle confiance la discipline nécessaire, ayant réalisé l'unité de notre organisation dans l'unité de notre doctrine, ayant rendu vivant et palpable notre foi par des réalisations chaque jour plus pratiques et plus complètes, nous aurons assuré l'avenir ».

» Ce qui assure l'avenir, en effet, ce n'est pas le présomptueux orgueil de ceux qui prétendent le deviner et le façonner à leur guise, c'est l'effort modeste de ceux qui besognent dans le présent et qui attendent de Dieu seul le succès et la paix promise aux hommes de bonne volonté ! »

Journée Sociale de Rennes

2 juillet 1922

M. Perrin, vice-président de l'U. D., délégué pour assister à cette journée sociale, nous en a rapporté le très intéressant compte rendu dont nous donnons ci-dessous un extrait :

Séance de l'après-midi

Rapport de M. Bernard, de l'Arsenal de Brest

La C. F. T. C.

Bernard s'excuse d'abord de ne pas pouvoir présenter un rapport aussi détaillé qu'il l'aurait voulu, mais il dit que ses nombreuses occupations syndicales, tous ces derniers temps, ne lui ont pas permis de faire plus. Il débute en faisant ressor-

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

tir l'action de la C. G. T. et montre que malgré la peine et le travail de certains de ces dirigeants, elle s'est effondrée après avoir entouré la classe ouvrière de ruines et de misère et cela pour deux motifs principaux : 1° par son absence de principe, et 2° parce que la défense des intérêts ouvriers n'étant qu'accessoire, il fallut toujours entretenir l'agitation tout en manœuvrant pour qu'aucune solution favorable au travailleur n'intervint, de sorte que le pouvoir de direction alla toujours vers les plus exaltés sans que pour cela le travailleur s'en trouvât mieux, tandis que pour les chefs le fromage était meilleur ; de là vint la haine qui préside aux rapports de l'ouvrier et du patron. Enfin, ce qui mit le comble et hâta la désorganisation de la C. G. T., ce fut l'introduction de la politique à l'intérieur de ce groupement ; de ce moment, en effet, les revendications sociales perdirent de leur actualité et passèrent au deuxième plan et toute l'action des chefs se centralisa pour faire de ce groupement de défense des intérêts professionnels un cénacle où quelques initiés se cantonnèrent pour devenir un des rouages gouvernemental où l'ouvrier devint un étrier destiné à permettre l'accession au pouvoir des dirigeants de ce groupement ; de là vint le déclenchement de la grève stupide de 1920 — où la C. G. T., sans fonds de caisse de résistance, déclancha la grève des cheminots et tenta la grève générale pour sauver ce mouvement mal déclenché, mettant ainsi l'ouvrier devant une ruine et une catastrophe dont la situation actuelle n'est qu'une des conséquences terribles entraînant la désaffectation de la classe ouvrière des syndicats — tandis que la C. G. T. elle-même perdait son homogénéité et donnait naissance aux syndicats unitaires et aux réformistes, de sorte qu'à l'heure actuelle l'ouvrier français, n'a plus de cohésion et, partant de là, plus de force de résistance. Tandis que, comme nous venons de le prouver, la C. G. T. descendait au tombeau en glissant de plus en plus vers la Révolution, une autre organisation syndicale, malgré les vides nombreux causés par la guerre, prenait de l'ampleur et une vitalité plus intense ; en effet, la C. F. T. C. se constituait, les catholiques comprenant que leur place n'était pas de se mettre à la remorque d'organisation de révolte et de désorganisation sociale, comprenant mieux l'enseignement de l'encyclique Rerum Novarum, projetèrent de s'organiser et voulurent réunir un groupement national ; les diverses organisations syndicales existantes en France, ces forces composées surtout d'employés et de syndicats féminins de l'abbaye et de la rue de Sèze, projetèrent de créer des organisations ouvrières de défense des intérêts professionnels, puis tentèrent de grouper et de donner une tête ou une organisation centralisatrice à ce mouvement ; il fallait donner une base à cette union, il fallait un principe pour lequel tout le monde pût et voulût combattre là les principes du grand Pape Léon XIII exprimés dans les encycliques pour la condition des ouvriers : Rerum Novarum ; ceux des de Mün, de la Tour du Pin semblaient les seuls possibles pour réaliser l'entente commune, d'autant que ces principes reposaient surtout sur les enseignements du Christ et se trouvaient vaillamment soutenus et vulgarisés par les Catholiques sociaux.

Justice et loyauté à la base de tous rapports de l'ouvrier et de l'employeur, on devait ainsi chercher à amener le patron à considérer l'ouvrier autrement qu'une simple machine que l'on rejette après emploi ; pour arriver à ce résultat il fallait donner une vie à ces petits groupements épars un peu partout de notre beau pays et les réunir, les agglomérer par un intérêt bien compris des besoins régionaux, départementaux, et surtout nationaux ; tel a été le but de la C. F. T. C., et là, vraiment, il faut bien convenir que l'œuvre de la C. F. T. C. ne fut pas seulement verbiage, mais œuvre de réalisation. Les délégations qui, en ce jour, sont venues à cette journée sociale, l'œuvre de nos congrès confédéraux, l'action internationale ouvrière catholique, les coopératives d'alimentation, les deux ateliers coopératifs montés grâce à l'appui de la C. F. T. C., l'entrée de nos amis au conseil de l'industrie et du travail, ainsi qu'à la commission d'études des assurances sociales, — la création de nos fédérations — de nos Unions départementales et régionales en sont une preuve irréfutable ; c'est grâce à

la C. F. T. C. que les travailleurs chrétiens purent s'imposer à Brest.

Souhaitons que par la C. F. T. C. l'union régionale de l'Ouest soit prochainement une chose accomplie.

M. Aubrie, président de séance, remercie Bernard de son rapport et donne la parole à M. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C.

NECESSITE DES SYNDICATS

Le syndicat est plus nécessaire que jamais devant l'organisation capitaliste. En présence du trustage des diverses professions l'ouvrier seul ou livré à ses seules forces est fatalement obligé d'être la victime d'un régime égoïste du travail ne regardant que le produit des capitaux et la soif inextinguible d'intérêts croissants, dont le plus souvent le salaire de l'ouvrier constitue l'enjeu le plus facilement compréhensible ; mais tous les syndicats ne sont pas également bons. C'est pourquoi le syndicat catholique s'impose d'abord pour combattre les erreurs de la C. G. T. qui, ainsi que l'a si bien montré le camarade Bernard, a conduit l'ouvrier à la triste situation actuelle. Ensuite, à la suite de la calamité mondiale de la dernière guerre, la réorganisation de l'Europe et particulièrement de la France s'impose ; or, pour réorganiser, il faut des principes constructeurs et où peut-on les trouver en dehors des principes chrétiens ; l'œuvre sociale de l'Eglise à travers les âges et particulièrement avant la Révolution en est le plus sûr garant.

Seule elle avait su organiser, par ses corporations, les diverses professions. Or, ses principes sont immuables sans cependant refuser de se plier aux nécessités du temps et des besoins nouveaux et ce sont ces principes qui, depuis 2.000 ans, tant qu'ils ont été respectés, ont assuré la vitalité des professions. Or, nous retrouvons dans leur intégrité ces principes vitaux défendus et développés particulièrement par les catholiques sociaux comme étant la base des rapports de bonne entente et de justice sociale entre l'ouvrier et le patronat, c'est d'abord le minimum de salaire.

Tessier donne lecture de la circulaire confédérale sur la baisse des salaires. Ensuite l'intangibilité du salaire du travailleur qui ne peut être saisi ni amoindri tant qu'il ne répond pas aux besoins nécessaires et immédiats de la vie du travailleur et de sa famille et il est un devoir d'état du patron d'assurer un gain suffisant pour que le travailleur puisse vivre sa vie honnêtement sans crainte de l'avenir afin que libéré de tout souci il puisse se donner de tout cœur à son devoir de producteur et contribuer ainsi à la mise en valeur de la prospérité nationale.

3° Durée légale de la journée du travail.

Depuis longtemps l'Eglise seule osa élever la voix et protester énergiquement contre l'inhumanité de certains patrons qui abusaient de leurs ouvriers. Là encore il est une nécessité de limiter l'effort du travailleur d'abord au point de vue vital pour le pays, de la force et de la santé de la race, et l'on est en droit de se demander si les maladies d'aujourd'hui inconnues de nos pères ne sont pas la conséquence brutale du régime du travail imposé pendant la fin du XIX^e et le commencement du XX^e dans des conditions telles que les lois les plus vulgaires de l'hygiène n'étaient pas respectées. C'est pour arriver à ce résultat que la loi de 8 heures a été si vivement réclamée et exigée par les catholiques sociaux et particulièrement par le grand Pape du travail. Or, qui, en dehors des organisations professionnelles peut exiger la soumission à la loi et en assurer le bon fonctionnement. Seules ces organisations possèdent le pouvoir d'entente et de régulation exigé pour le respect et la bonne exécution de la loi de 8 heures. Tessier

donne lecture de quelques passages de la circulaire confédérale sur les 8 heures.

4° Repos dominical.

Je dis repos dominical et non repos hebdomadaire, car ce n'est pas seulement l'individu qu'il faut viser, mais la famille qu'il est urgent de protéger. Combien de familles ont été brisées et divisées par ce système du repos hebdomadaire où femmes, enfants, sont susceptible d'avoir des repos étagés et ne concordant pas les uns et les autres, supprimait la surveillance paternelle et donnait une liberté sans contrôle à des enfants dont la jeunesse avait surtout besoin d'une surveillance tant sur leurs fréquentations que sur leurs distractions ; et de plus quelle vie pour le père et la mère ne se trouvant que rarement ensemble et obligés de vivre ainsi leur vie séparément. L'action moralisatrice du père ne trouve pas ainsi à s'employer, et ainsi la loi du travail devient synonyme d'esclavage et le goût et la tranquillité d'esprit pour mettre en valeur la compétence professionnelle en sont amoindris, l'homme se dégoûte, son énergie s'étiolle, il travaille en machine à contre cœur pour se débarrasser d'une corvée que les nécessités de la vie lui imposent, mais en même temps il cherchera à diminuer de plus en plus son effort parce qu'il ne verra plus l'intérêt d'augmenter sa valeur professionnelle par la connaissance d'un métier qui ne lui donnera aucune satisfaction. Or, pour l'avenir du prolétariat, il est nécessaire que nos efforts se donnent pour but d'établir ou de contribuer à établir l'ordre social sur les principes de la justice et ayant pour base la loi d'amour de la charité chrétienne.

Rappelant les enseignements du Christ quand il disait : « aimez-vous les uns les autres », « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit » ; « ce que vous ferez aux plus petits d'entre les miens c'est à moi que vous le ferez ». C'est à la mise en pratique de ces divins préceptes, gages d'union sacrée que nous devons travailler sans relâche sans rebuter, n'oubliant pas que la récompense promise par le Divin Maître, saura toujours récompenser le moindre effort fait pour amener nos frères dans les lois d'amour du Christ.

Et pour obtenir sûrement ce résultat, la C. F. T. C. fait sienne la loi sur les assurances sociales dont le rapporteur général est justement un des membres de la Confédération, elle organise les caisses de compensation au sursalaire familial, coopératives, magasins d'achats en commun, etc., et impatiente de voir régner l'entente du capital et du travail, elle préconise la création de commissions mixtes réunissant les représentants du patronat et du salariat à tous les degrés.

Syndicat des Employés

Les permanences suivantes sont assurées tous les vendredis de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Duhamel, secrétaire ;

PlACEMENT : Par M. Pressensé Gustave, vice-président ;

Cotisations et coopération : Par M. Buerné, trésorier.

MARIAGE

Le mardi 22 août, à 11 h., a été béni, en l'église paroissiale de Basse-Indre, le mariage de M. Raymond Nicol avec Mlle Henriette Brunais.

Nous prions les jeunes époux d'agréer nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)
Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Syndicat des Métallurgistes et parties similaires

Procès-verbal de la réunion du 4 août

La séance est ouverte à 20 h.

Il est donné connaissance des nouvelles conditions patronales pour le bordereau de salaires devant remplacer celui de juillet 1919. Ces conditions sont les suivantes :

Suppression de la prime de vie chère à Nantes comme à Saint-Nazaire ;

Réduction à 10 % de la prime de 25 % allouée aux ouvriers ne travaillant pas au boni ;

Réduction à 20 % au lieu de 30 % du minimum de boni pour les ouvriers travaillant aux pièces ou à la prime Rowan avec maximum de 65 % au lieu de 100 % afin de reviser les barèmes de temps ;

Réduction des tarifs des heures supplémentaires au lieu de 50 %, chiffre prévu par la loi, 20 % pour la 1^{re}, 30 % pour les heures suivantes ;

Suppression du minimum de salaire pour les jeunes ouvriers de moins de 18 ans. Le bordereau ne servirait plus qu'à titre indicatif.

Pour les apprentis, les rétributions seraient les suivantes :

1^{re} année, 0.10 à 0.20 l'heure au lieu de 0.30 ;

2^e année, 0.15 à 0.35 l'heure, au lieu de 0.50 ;

3^e année, 0.25 à 0.70 l'heure, au lieu de 0.75.

Le moment est mal choisi pour diminuer les salaires alors que la vie monte toujours et que la difficulté de boucler le budget ouvrier devient de plus en plus dure. Il est décidé que les conditions votées par la réunion syndicale seront envoyées aux patrons, ces conditions, si elles sont acceptées, peuvent nous donner la paix et la tranquillité en même temps qu'elles permettront aux patrons d'avoir une base certaine de calcul pour établir leurs prix de revient, mais pour obtenir un résultat, il est nécessaire que l'on revienne à l'organisation d'avant guerre afin de supprimer tous les services créés par et pour la guerre, qui grèvent sans aucun profit la production et sont la cause du chômage actuel par l'élévation du prix de la production qu'elles ont causés.

Le secrétaire,
EVAIN.

LETTRE adressée à Monsieur le Président du Syndicat Patronal des Constructions Mécaniques et Navales.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous renouveler la demande faite par notre président, d'être appelé au même titre que les autres groupements professionnels, à discuter le nouveau bordereau de salaires à la Commission paritaire.

N'ayant pas encore reçu de réponse de votre part, nous prenons la liberté de vous faire connaître le résultat de notre dernière réunion spéciale (étude des conditions envoyées par vous à la C. G. T.).

Nous estimons que de toute justice la profession doit nourrir son homme et que dans ces conditions le salaire que vous proposez pour les ouvriers à la journée est absolument insuffisant. Ceux qui seront particulièrement touchés en l'espèce seront les manœuvres touchant un salaire horaire de 1 fr. 25 ou 1 fr. 30 ; or, avec un boni de 10 o/o comme vous le proposez, leur salaire quotidien n'atteindrait pour

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

huit heures de travail que 11 fr. dans le premier cas et 11,44 dans le second cas. Vous avouerez qu'avec un salaire si petit, il est matériellement impossible à un père de famille de vivre, lui, sa femme et son ou ses enfants, de s'entretenir et de payer un logement (200 ou 225 fr. pour une simple chambre), il n'est donc pas étonnant que le moral de l'ouvrier en souffre et cela bien au détriment de la production.

Permettez-nous de vous demander de revenir au mode de travail d'avant-guerre, c'est-à-dire payer l'ouvrier sur la base du salaire de la ville ; anciennement le salaire était dans nos chantiers de 0.05 à 0.10 au-dessus de celui de la ville et à ce moment vous gagniez de l'argent, vos frais de bureaux étaient bien moins élevés et vos frais généraux étaient bien loin d'atteindre à la proportion qu'ils ont aujourd'hui.

En tablant sur une durée moyenne d'exécution vous pourriez faire bénéficier comme autrefois l'ouvrier qui réaliserait une économie de temps, d'une ristourne correspondant à l'économie réalisée, vous créeriez ainsi une émulation sérieuse parmi votre personnel.

Pour les heures supplémentaires, nous estimons que devant le chômage actuel nous n'en voyons pas la nécessité et bien au contraire nous croyons que le législateur a été bien inspiré en les taxant d'une surprime de 50 o/o de façon d'en éviter les abus ; ces heures que seul un défaut de main-d'œuvre ou un cas d'absolue nécessité pourraient légitimer.

Or, la loi les prévoit, après entente avec les diverses organisations professionnelles.

De plus, nous vous prions instamment de maintenir le bordereau de salaire pour les jeunes gens au-dessous de 18 ans, car il est de toute justice que ces jeunes ouvriers sachent à l'avance ce qu'ils peuvent gagner et de plus le bordereau de salaire connu sera un stimulant certain pour le jeune ouvrier qui veut et cherche réellement à se faire un avenir professionnel.

Enfin, pour les apprentis, les salaires actuels ne sont pas trop élevés, quand on tient compte des frais d'entretien et d'usage de ces enfants, ainsi que des dépenses supplémentaires que les parents s'imposent pour les faire suivre les cours du soir et ce, pour le premier bénéfice de la production et enfin ne craignez-vous pas que des gains trop minimes ne serviraient qu'à éloigner les enfants de nos métiers et n'empêchent ainsi le recrutement de nos travailleurs de demain et rendraient par ce fait nuls les louables efforts faits par vous avec vos cours professionnels ?

Tels sont, Monsieur le président, les résultats de l'étude de la situation actuelle tant que le coût de la vie n'aura pas baissé et, ce n'est pas nous qui pouvons le faire baisser, notre puissance d'achat est très limitée et l'absence de consommation ne fait qu'aggraver le chômage ; c'est donc, vous nous pardonnerez d'insister, sur la réduction des frais généraux que doit tabler la réduction du prix de revient et non sur le salaire déjà trop faible de l'ouvrier producteur.

Nous ne voyons que la collaboration étroite de tous les éléments de la production, suivant les lois de la justice et de la charité chrétienne, donnant au travailleur un intérêt évident de produire convenablement, comme s'il travaillait pour lui-même pour assurer la paix sociale et la bonne marche de l'industrie française.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Section des Dames

CONVOCATIONS

Pour ce mois de septembre qui est lui aussi de la période des vacances, encore pas de convocations.

Que toutes se reposent, jouissent des dimanches au grand air le plus possible. Mais que toutes nos syndiquées, toutes, songent qu'en octobre nos utiles et bonnes réunions syndicales reprendront.

Au début et dans le cours de l'année,

quelques grandes assemblées générales où les questions professionnelles, les intérêts des travailleuses, les communications intéressantes sont traitées, étudiées, dites. Puis chaque mois le cercle d'études si fidèlement suivi parce que si intéressant. Le programme de cette année le sera particulièrement. Dans le prochain numéro du journal, dans le « Messenger » d'octobre, nous dirons sur quoi portera cette année les études du Cercle d'étude.

Lisez bien votre journal.

INVITATION

Après la délicieuse, l'inoubliable journée de Pontchâteau et comme clôture aux vacances de l'année 1922, voilà que toutes les syndiquées sont invitées à une autre journée de fête. Ce sera encore une après-midi charmante que nous passerons toutes, car toutes sont invitées.

D'abord l'endroit ? A Quiera, la bien nommée, où loin de la corne des trams et des autos nous trouverons le bon calme de la campagne, l'ombre fraîche des grands arbres, un décor de rêve !

Le programme ! Que chacune juge :

A 2 heures, importantes communications syndicales ; 2 h. ½, « La jeune Aveugle », par un groupe syndiquées amateurs ; 3 h. ½, séance de prestidigitatation, sensationnel ; 4 h. ½, goûter : chocolat, petits pains au lait ; 5 h., séance dramatique, « Le pacte », par notre Section syndicale de St-Pierre.

Voilà, chères syndiquées, ce à quoi nous vous invitons toutes le dimanche 10 septembre.

N. B. — Prix du goûter, 0 fr. 50. Celles qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à Nazareth avant le 7 septembre.

CLOTURE DES RÉUNIONS DE LA SECTION SAINT-PIERRE

C'est sous la présidence de Mlle Goupille que se sont clôturées le dimanche 16 juillet, les réunions de notre section Saint-Pierre.

L'ordre du jour comportait des questions particulièrement intéressantes, telles que : comptes-rendus des Congrès fédéral et confédéral du mois de juin et du Congrès international d'Innsbruck (Autriche) et Société de Secours mutuels.

Avec une grande clarté et une connaissance très approfondie, notre Présidente générale essaya de nous faire vivre ce que sont ces inoubliables journées d'un Congrès, leur importance et l'heureuse impulsion qui en découle pour le bien général. Elle commenta avec beaucoup d'intérêt les principaux points examinés : Journée de 8 heures, semaine anglaise, propagandisme, assurances sociales, etc., et donna tous les renseignements demandés. Ces questions feront d'ailleurs l'objet d'études spéciales de notre section au cours de l'année prochaine.

Pour le Congrès international, elle nous démontra toute l'utilité qu'il y avait pour la France à y être représentée, cette présence permettant de dissiper bien des malentendus. C'est, du reste, le programme économique de la France qui a été adopté.

Quant à notre Caisse de Secours mutuels, Mlle Goupille rappela ses avantages et ses espérances et pria Mlle la Trésorière, qui a accepté, de vouloir bien se charger plus spécialement de cette question. — Une organisation plus complète sera envisagée au mois d'octobre afin que la liaison soit bien établie entre la permanence et notre section.

Il nous reste à remercier très sincèrement notre Présidente générale d'avoir bien voulu présider notre dernière réunion, car c'est aussi grâce à son inlassable dévouement que nous pouvons constater l'accroissement du nombre de nos adhérentes qui, nous l'espérons, ira toujours s'augmentant dans l'avenir.

COURS SYNDICAUX GRATUITS

Première Session. — Octobre à Février
18 heures ½ à 19 heures ½
Français : mardi, samedi.
Comptabilité : Lundi, mercredi.

Dactylographie : mardi, jeudi, samedi.
Anglais : lundi, mercredi (1 fr. par élève si elles sont cinq).

Les syndiquées qui désirent faire de la machine se feront inscrire pour le jour et l'heure préférés. Elles verseront d'avance 0 fr. 25 par heure, pour usure de la machine.

Cours ménagers du Samedi

Coupe : 14 h. ½ à 16 h. ½.
Modes : 14 h. ½ à 16 h. ½.
Repassage : 17 h. à 19 h. (0 fr. 50 pour le charbon).
Cuisine : 14 h. à 19 h. (environ 1 fr. 50 par repas, prix de revient).

NAISSANCE

Jeanine-Françoise Niol, le 20 juin.

MARIAGE

Le mariage de Mlle Jeanne Tendron, avec M. Victor Malécot, en l'église Saint-Similien, le mardi 1er août, à 11 heures.

Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

FETE PATRONALE, 26 JUILLET 1922

Notre fête patronale fut célébrée cette année à l'église Saint-Clair ; il y eut une belle assistance à la messe, malgré la distance un peu éloignée. De beaux chants furent exécutés sous la direction de M. Leguennant, organiste de St-Nicolas ; les communions très nombreuses sont toujours très édifiantes.

M. le curé Loire nous fit un magnifique sermon tout imprégné des vertus principales de notre bonne Mère Sainte-Anne.

Puis il nous fut donné rendez-vous pour le dimanche suivant à la salle des Syndicats chrétiens, pour la réunion générale de fin d'année.

REUNION GENERALE, 30 JUILLET 1922

Nous nous sommes réunies le dimanche 30 juillet à la salle des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, sitôt après le Salut qui nous fut donné à la chapelle du Martray, rue du Trépiéd.

A 5 heures, notre Directeur, accompagné de M. le Curé de Saint-Clair, ouvrit la séance en nous donnant connaissance d'une lettre adressée à notre Présidente par M. Pressensé, président de l'Union Départementale des Syndicats chrétiens, qui nous exprimait le regret de ne pouvoir être parmi nous, étant absent près de sa famille.

Ensuite il y eut la lecture des comptes rendus généraux par la Secrétaire, ainsi que les rapports de chaque Trésorière ; tous furent très écoutés et vivement applaudis.

Pour terminer, M. le Curé Loire nous adressa la parole, toute pleine de solidarité chrétienne et d'aide mutuelle.

Aimez-vous, aidez-vous, voilà la devise qui devrait exister dans un syndicat, que toutes, avec le même élan de charité, nous soyons toujours prêtes à nous secourir.

Apportons tout notre zèle pour notre secours mutuel, n'hésitons pas à nous faire inscrire, car la maladie et les souffrances sont parfois bien vite arrivées.

C'est au nom de toutes que nous remercions les personnes qui ont bien voulu s'unir ou se dévouer pour nous, dans cette journée de clôture.

Prions aussi notre bonne patronne Ste Anne, afin qu'à la reprise de nos réunions nous ayons un grand nombre de nouvelles recrues.

LA SECRETAIRE.

(SECTION SAINTE-MARIE)

FETE PATRONALE

La fête patronale aura lieu cette année le 10 septembre.

Matin, 8 heures, messe à la Basilique St-Nicolas.

Soir, 16 h. 15, Ouvroir Saint-Joseph, rue du Chapeau-Rouge, Salut du Saint-Sacrement.

Ensuite aura lieu, salle du Chapeau-Rouge, la réunion plénière de toute la Section.

Session Confédérale de 1922

Les 14, 15, 16 juillet, s'est tenue à Paris une session confédérale d'études et de pratiques syndicales.

Les réunions avaient lieu rue Franklin, à l'école Saint-Louis de Gonzague.

Ainsi que l'année dernière, l'accueil le plus empressé et le plus bienveillant était réservé aux délégués des syndicats catholiques venus de tous les coins de la France : Marseille, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Roubaix, Tourcoing, Amiens, Le Mans, Poitiers, Brest, etc...

Notre syndicat féminin nantais était représenté par trois de ses membres.

Chaque matin, la sainte Messe était célébrée dans la chapelle de l'établissement, ensuite étaient données les différentes conférences, toutes plus intéressantes les unes que les autres, et dont voici le programme :

Vendredi 14 juillet : La production et ses éléments, M. Jean Lerolle ; La répartition du produit, M. Zirnheld ; Les conditions d'une juste répartition, le contrat de travail, M. Zirnheld ; L'organisation professionnelle et l'établissement des justes conditions du travail, bases de cette juste répartition, M. Gaston Tessier.

Samedi 15 juillet : Le syndicat et les besoins matériels du travailleur, M. Armand ; Le syndicat et les besoins professionnels du travailleur, M. Michaud ; La grève, conditions de la légitimité, M. l'abbé Arnou ; Les syndicats chrétiens et la grève, M. Gaston Tessier.

Dimanche 16 juillet : La nécessité d'une doctrine et d'une formation morale, M. l'abbé Guillon ; La formation pratique du dirigeant syndical, la propagande et l'administration, M. Maurice Guérin ; Ce que doit savoir un dirigeant syndical au point de vue économique et social et comment il doit l'apprendre, M. E. Duthoit.

Un compte rendu de ces différentes conférences sera donné prochainement par l'U. D.

Le déjeuner en commun réunissait les militants du mouvement syndical chrétien. Quelques-uns retrouvaient des délégués de l'an passé, d'autres faisaient connaissance avec leurs nouveaux collègues, les groupes se formaient ; combien on était heureux de sentir, malgré la diversité des caractères, ce même esprit de bonne fraternité qui animait tous les cœurs, les faisait battre à l'unisson. Que de conversations intéressantes et animées, dont la franche gaieté n'était point bannie, échanges de vue, conseils, améliorations à apporter. Chacun parlant de son syndicat, des efforts accomplis, des résultats obtenus. Qu'il me soit permis de dire en passant — et de ceci nous pouvons être fiers — c'est que notre syndicat nantais est bien vivant, qu'il est un des plus nombreux, que tous nos différents services fonctionnent d'une manière satisfaisante. Mais n'arrêtons pas là nos efforts. Soyons de plus en plus nombreuses : l'union fait la force. La journée du dimanche fut plus spécialement consacrée à la propagande et à la formation syndicale. Il est bien entendu que toutes nous ne pouvons faire des conférences, du reste cela n'est pas l'essentiel, mais ce qui est certain c'est qu'un bon mot dit à propos, un conseil discret, un bon exemple, valent beaucoup mieux encore. Chacune de nous peut tendre la main à une compagne moins favorisée, l'amener au Syndicat en lui en montrant tous les avantages, de plus elle aura la satisfaction d'avoir accompli une bonne œuvre et mis en pratique notre belle devise : aimons-nous, aidons-nous.

Ces trois journées ont passé bien rapidement, hélas ! il faut déjà songer au retour. Au dernier déjeuner, à l'heure des toasts et des remerciements, personne ne fut oublié, et chaque délégué repart animé d'un nouveau courage, brûlant d'un nouveau zèle, pour recommencer une autre année syndicale, bien résolu à accomplir la tâche demandée. Mettons-nous toutes à l'œuvre avec courage et persévérance, malgré les obstacles qui pourraient surgir. Unissons nos efforts pour le bien commun, c'est le gage assuré du succès.

UNE DÉLÉGUÉE.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

Fournitures Générales pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil — Téléphone 19.26
NANTES